



ALAS ACCÈS LIBRE EN ALPES DU SUD

Email : mazluc@sfr.fr

tél. : 0614830612 et 0492311675

Association déclarée au Journal Officiel du 24 mars 2007

N° Siret: 497 539 353 00019 Code APE 913 E

CCP: 19 045 89 V MARSEILLE

SITE :

<http://www.acces-libre-alpes-sud.e-monsite.com>



Blog : www.alas.over-blog.com

Siège social: Maison des Associations
Centre Desmichels Hôtel de ville
04000 DIGNE LES BAINS

Cotisation annuelle : 10 €

LETTRE ALAS N° 91 de juillet 2018

A- Les évènements importants du mois de juillet 2018

Dans nos dernières lettres, en particuliers celle N° 90 de juin 2018, nous vous avons informés de nos actions pour obtenir des éclaircissements auprès de nos responsables élus et chargés de mission, sur leurs positions concernant les points obscurs, pour nous, au sujet de la réforme de la SNCF dans le cadre du plan climat et des orientations qui pourraient être soutenues par le gouvernement. Ces deux chapitres nous intéressent particulièrement car ils sont primordiaux pour l'avenir de nos départements alpins sacrifiés jusqu'à ce jour, comme toutes les zones rurales, sur le plan de l'équité d'équipement des territoires.

Malheureusement, pour l'instant, nous n'avons aucune réponse, ni aucune manifestation soulignant leur intérêt. Nous nous en inquiétons car ce manque de réaction souligne le fossé qui se creuse entre les besoins exprimés par les usagers et les résidents et la désinvolture affectée par les responsables. Nous comprenons que ces derniers se laissent déborder par des polémiques politiciennes, mais ils devraient comprendre que leurs électeurs attendent des réactions positives plus importantes, dans ce cadre d'aménagement du territoire qu'il est urgent de prendre en considération. Pour illustrer ce propos, nous vous proposons deux réflexions développées par nos collègues du monde associatif de l'Étoile de Veynes. Ils ont réfléchi sur les conséquences pour les citoyens ruraux de l'absence d'organisation d'une mobilité efficace comme facteur d'appauvrissement et de déclassement des zones périphériques.

a)- Le coût supplémentaire versé à l'État par les citoyens des zones rurales sans transport collectif :

- 170.000 ménages du 04 et du 05 du Triève, du Diois, du cœur de la Drôme, du Val de Durance mal desservis par l'Étoile ferroviaire de Veynes.

- 148.00 ménages ont au moins un véhicule.

- 22.000 ménages n'ont pas de véhicule et ne peuvent pas se déplacer.

- L'équipement moyen d'un ménage possédant au moins une voiture est de 1,5 véhicule.

- 6.000 €/an est le coût moyen d'entretien d'un véhicule.

- Dépense moyenne pour les déplacements en voiture de ces 170.000 ménages
 $148.000 \times 1,5 \times 6.000 = 1,332 \times 10^6$ €/an soit 1,332 Milliard d'euros

En appliquant le taux de TVA le plus bas sur ces dépenses 6 % l'État empoche 230 millions €/an, une partie étant reversée aux départements et aux régions.

Ce qui explique l'inappétence des décideurs régionaux et nationaux qui ne pensent pas aux porte-monnaies des usagers ruraux.

Par contre, en zone urbaine, pollution insupportable et embouteillages, engendrent des investissements lourds dans le domaine des transports collectifs rendant pour la population, une vie possible sans voiture et un coût de déplacement abordable

b)- Comparaison entre les coûts de transport en zone rurale et en zone urbaine (exemple: population 170.000 ménages Étoile de Veynes – 170.000 ménages Lillois)

- le coût annuel (ci-dessus) pour l'Étoile de Veynes est de 1,332 M€/an

A Lille en moyenne 40% des ménages n'ont pas de voiture soit 68.000 ménages un ménage y est constitué en moyenne de 2,2 personnes. (40% de 170.000 = 68.000)

En supposant que toutes ces personnes ont un abonnement de 56€/mois au transport collectif leur dépense annuelle est de $56 \times 12 \times 2,2 \times 68.000 = 100,5$ m€

- les dépenses des ménages possédant un véhicule sont évaluées au maximum à $(170.000 - 68.000) \times 1,5 \times 6.000 = 918$ m€)

total $100,5 + 918 = 1.018,5$ m€ (soit presque 1 M€

pour un même nombre de ménages 170.000 en zone rurale et en zone urbaine

l'économie annuelle faite en zone urbaine est de $1,332 - 1 = 332$ millions €

. Ces avantages financiers sont valables dans toutes les zones urbaines de France, à contrario les populations rurales bloquées dans leur ruralité subissent chaque année une dégradation de leurs conditions de vie qui font que l'habitabilité de ces territoires devient aujourd'hui problématique pour de nombreux ménages ce qui explique leur dépopulation.

Nous espérons que nos responsables politiques, s'ils veulent bien s'intéresser à ce type de problèmes, prendront enfin conscience de leur urgence

B- Les réunions au fil des jours

RAS

Nous vous informons de la réunion prévue à Veynes le 9 octobre : lancement d'une demande de coopération pour l'avenir de l'Étoile de Veynes, des précisions vous seront données ultérieurement.

C- Les courriers du mois

- 03 juillet 2018 - Lettre au député Benoît Simian chargé de mission pour préparer le verdissement du parc ferroviaire français Présentation du projet pour les Alpes du Sud

- 08 juillet 2018 – Lettre à M. Castaner secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement : demande d'explication concernant la réforme de la SNCF.

N.B. : Adhérents : assurez ALAS de votre fidélité en effectuant, si vous ne l'avez pas déjà fait, le versement de votre cotisation Pas de changement : chèque de 10€ à l'ordre d'ALAS à adresser à notre siège social ou à l'un de nos responsables. Grâce à votre participation **notre Association, en difficultés financières depuis qu'elle ne reçoit plus de subvention, pourra continuer son activité**